



DIVORCE: Liquidation crédit et partage après la vente d'une maison

Par **sacha_gard**, le **10/01/2013** à **16:32**

Bonjour

je suis séparée depuis deux ans et demi. Mon ex-mari à quitté le domicile conjugal.

Nous avons entamé un divorce à l'amiable et j'avais proposé de garder la maison dans laquelle j'habite depuis notre séparation. Nous avons trouvé un accord et préparé les docs avec le notaire pour la soulte de la maison que j'allais assumer seule. Au moment de signer mon ex-mari a fait volte face, est revenu sur ses accords et a demandé la vente de la maison pour en bénéficier de la moitié de la plus value. Notre maison est actuellement en vente depuis 4 mois sans succès.

Concernant le solde du crédit immobilier, qui était de 100000 euros. Qu'en est-il de la somme remboursée sur les deux ans et demi que je viens d'assumer seule au niveau du crédit. Lors du partage définitif après la vente de la maison, est-ce que mon ex-mari doit percevoir la moitié de cette somme récupérée sur les remboursements du crédit ou me revient-elle?

merci pour votre aide